



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Louise le 3 septembre 2024 à 20 h 00, en la salle du Conseil municipal, située au 80, route de la Station à Sainte-Louise et à laquelle sont présents :

Siège #1 - René Castonguay
Siège #3 - Pierre Lizotte
Siège #4 - Marc-André Dufour
Siège #5 - Denis Boies
Siège #6 - Alain Bois

Est absent:

Siège #2 - Arnaud Caron-Daneault

Tous formants quorum sous la présidence de M. Normand Dubé, maire.
Est aussi présente, Mme Caroline Lizotte à titre de greffière-trésorière adjointe.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, M. le Maire déclare la séance ouverte.

2024-09-01

2 - LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR
- 3 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2024
- 5 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES
 - 5.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024
- 6 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 7 - VOIRIE
 - 7.1 - COMPTE RENDU DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS
- 8 - SERVICE INCENDIE
 - 8.1 - COMPTE RENDU DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE
- 9 - MRC
 - 9.1 - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES MAIRES
- 10 - COMITÉS
 - 10.1 - COMPTE RENDU DES DIFFÉRENTS COMITÉS
 - 10.1.1 - COMPTE RENDU DU COMITÉ D'AUDIT
- 11 - AFFAIRES COURANTES
 - 11.1 - PAVAGE DE DIVERSES ROUTES / RECOMMANDATION POUR LIBÉRATION DES RETENUES
 - 11.2 - RAPPORT D'INSPECTION MUTUELLE DE PRÉVENTION MEDIAL SERVICES-CONSEILS-SST
 - 11.3 - ENTENTE DE SERVICES PAR MEDIAL SERVICES-CONSEILS-SST
 - 11.4 - VENTE DE BIENS MUNICIPAUX
 - 11.5 - DÉPÔT DE PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

- 11.6 - APPUI POUR LA FRIPERIE DE LA VIEILLE ÉCOLE
- 11.7 - ACHAT ABRASIF D'HIVER
- 11.8 - CONCOURS POUR LA PROMOTION D'UN QUESTIONNAIRE SUR LES HABITUDES DE COMPOSTAGE
- 11.9 - APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE
- 12 - VARIA
 - 12.1 - BILAN MARCHÉ AUX CAISSONS / 31 JUILLET 2024
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Chaque personne, siégeant comme élu au sein du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Louise doit divulguer toute obligation, tout engagement, toute relation ou tout intérêt qui pourrait constituer un conflit d'intérêts, ou qui pourrait être perçu comme tel, dans le cadre de ses opérations pour lesquelles il obtient un appui moral ou financier de la part de la Municipalité.

Aucun conflit d'intérêt n'est à déclarer.

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-09-02

4.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par le *Code municipal du Québec*, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 août 2024, en ont pris connaissance et ainsi dispensent d'en faire lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Boies et unanimement résolu d'adopter ledit procès-verbal, tel qu'il apparaît au Registre des procès-verbaux de la Municipalité.

5 - PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

2024-09-03

5.1 - ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu d'approuver, telle que déposée, la liste des comptes payés au cours du mois d'août 2024 ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2024, pour les montants suivants, savoir :

Comptes payés au cours du mois d'août 2024 :	104 369.64\$
Comptes à payer pour le mois de septembre 2024 :	98 453.60\$
Total des salaires pour le mois d'août 2024 :	28 392.56\$
GRAND TOTAL :	231 215.80\$

Les listes de dépenses mensuelles et incompressibles sont disponibles, sur demande, au bureau municipal.

Les comptes payés et les salaires versés au cours du mois d'août 2024 et ceux à payer pour le mois de septembre 2024 seront vérifiés par le Comité d'audit à une date ultérieure.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Caroline Lizotte, greffière-trésorière adjointe, certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles et suffisants pour assumer les dépenses apparaissant à la liste des comptes à payer et à celle des déboursés pour le mois d'août 2024.

(signé) Caroline Lizotte
 Caroline Lizotte
 Greffière-trésorière adjointe

6 - PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Gérald Saint-Pierre soulève plusieurs questionnements à propos de la légitimité du conteneur sis sur sa propriété en zone urbaine.

Les questions et réponses formulées peuvent être visionnées dans leur intégralité via les liens vidéos disponibles sur le site internet de la Municipalité sous la pastille / Procès-verbaux 2024 / CAPSULES VIDÉO - Séance du 3 septembre 2024.

7 - VOIRIE

7.1 - COMPTE RENDU DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

Le responsable des travaux publics est absent.

8 - SERVICE INCENDIE

8.1 - COMPTE RENDU DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

Le directeur du service incendie est absent.

9 - MRC

9.1 - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES MAIRES

10 - COMITÉS

10.1 - COMPTE RENDU DES DIFFÉRENTS COMITÉS

2024-09-04

10.1.1 - COMPTE RENDU DU COMITÉ D'AUDIT

La vérification de la comptabilité du mois d'août 2024 sera vérifiée en même temps que celle du mois de septembre 2024 en début octobre 2024.

11 - AFFAIRES COURANTES

2024-09-05

11.1 - PAVAGE DE DIVERSES ROUTES / RECOMMANDATION POUR LIBÉRATION DES RETENUES

CONSIDÉRANT les travaux de l'appel d'offre *2021-306 de l'été 2023 avec Construction BML Division de Sintra Inc.;

CONSIDÉRANT un premier (1) paiement à la société Construction B.M.L., Division de Sintra Inc., le premier (1er) août 2023, au montant de quatre cent cinquante-trois mille quatre cent soixante-dix dollars et trois cents (453 470.03\$) suivant la première (1ère) recommandation de paiement de la société Bouchard Service Conseil;

CONSIDÉRANT un deuxième (2e) paiement à ladite société, le quatre (4) septembre 2023, au montant de vingt-cinq mille trente-trois dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (25 033.98\$) suivant la deuxième (2e) recommandation;

CONSIDÉRANT la libération des retenues (10%) émise par Bouchard Service Conseil, le vingt-quatre (24) octobre 2023 quant à la remise de l'ensemble des documents requis et émis par l'entrepreneur, soit les attestations CNESST et CCQ, l'acceptation provisoire des travaux et le cautionnement d'entretien de douze (12) mois;

CONSIDÉRANT QUE ce cautionnement signifie que Construction B.M.L., Division de Sintra Inc. s'engage envers la Municipalité de Sainte-Louise à remédier aux déficiences, omissions ou malfaçons des ouvrages pendant une période d'un (1) an, à partir du vingt-huit (28) août 2023 pour la somme de cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (52 985.99\$);

CONSIDÉRANT une retenue temporaire de deux mille dollars (2 000.00\$) en guise de garantie pour corriger la transition de l'entrée privée du 176, rue des Quatre-Vents;

CONSIDÉRANT la correction de ladite cour le 30 juillet 2024 par l'application d'un scellant;

CONSIDÉRANT le courriel de Guillaume Bouchard, ingénieur, daté du 21 août 2024, recommandant la libération de ladite retenue temporaire;

CONSIDÉRANT d'autres factures émises et créditées depuis ladite retenue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Castonguay et unanimement résolu par les membres du Conseil d'autoriser la libération de la retenue temporaire afin d'effectuer le paiement final à Construction B.M.L., Division de Sintra Inc. au montant de six cent soixante-neuf dollars et trente-neuf cents (669.39\$).

2024-09-06

11.2 - RAPPORT D'INSPECTION MUTUELLE DE PRÉVENTION MEDIAL SERVICES-CONSEILS-SST

CONSIDÉRANT la visite d'inspection de la mutuelle de prévention SST du 7 août 2024;

CONSIDÉRANT les dérogations en santé et sécurité inscrites au rapport d'inspection reçu le 12 août 2024;

CONSIDÉRANT les mesures correctives à apporter et les délais d'intervention applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Castonguay et unanimement résolu de prendre acte dudit rapport et de mettre en place les mesures correctives exigées.

2024-09-07

11.3 - ENTENTE DE SERVICES PAR MEDIAL SERVICES-CONSEILS-SST

CONSIDÉRANT le plan d'action SST de la Municipalité de Sainte-Louise;

CONSIDÉRANT qu'étant membre de la Mutuelle de prévention, il est de l'obligation de la Municipalité de réviser annuellement et de présenter la plan d'action aux employés;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) programmes de risques majeurs sont applicables à la Municipalité, soit: Espaces clos, cadenassage et protection respiratoire;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration de ces programmes doit être personnalisée et adaptée en fonction de notre environnement;

CONSIDÉRANT l'entente de services / Programme risque majeur de MEDIAL Services-Conseils-SST reçue suite à la visite d'inspection pour l'élaboration desdits programmes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu de mandater MEDIAL Services-Conseils-SST pour l'élaboration des trois (3) programmes exigés par la Mutuelle qui permettront de mettre à jour le plan d'action SST de la Municipalité.

2024-09-08

11.4 - VENTE DE BIENS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal autorise la vente de biens municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les biens vendus ne respectent pas la norme demandée RSST (grade industriel);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil désire procéder par une vente aux enchères sous pli cacheté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu que le Conseil municipal de Sainte-Louise autorise Mme Caroline Lizotte, greffière-trésorière adjointe, à procéder à une vente aux enchères sous pli cacheté.

La publication des biens sera faite par avis public diffusé sur le site internet de la Municipalité, Facebook ainsi que dans le Parlouisen.

Les documents seront disponibles à la réception du bureau municipal.

2024-09-09

11.5 - DÉPÔT DE PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a lancé un appel pour des projets communautaires dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) partout au Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer un projet afin d'améliorer le confort de la salle communautaire située au 524, rue Principale en y installant un système de chauffage et de climatisation propulsé par thermopompe;

CONSIDÉRANT QUE ladite salle héberge la quasi-totalité des activités de loisirs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les personnes vieillissantes de la communauté sont toujours très actives et qu'il importe à la Municipalité d'en assurer leur confort.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'autoriser Caroline Lizotte, greffière-trésorière adjointe, à déposer une demande de financement quant au projet ci-dessus mentionné dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA).

2024-09-10

11.6 - APPUI POUR LA FRIPERIE DE LA VIEILLE ÉCOLE

ATTENDU la réception de la communication ci-dessous de Mmes Amélie Jean, Véronique Brillant et M. Marc-Antoine Gagnon, datée du 2 septembre 2024

*Objet : Demande d'appui pour la Friperie de la Vieille École**

Madame, Monsieur,

Nous nous permettons de vous écrire au nom de la Friperie de la Vieille École, une initiative communautaire dédiée à offrir des vêtements de qualité à prix abordable tout en soutenant des causes locales. Notre mission est de promouvoir la réutilisation des vêtements, réduire le gaspillage et offrir une aide précieuse aux membres de notre communauté.

En partenariat avec les Loisirs de Sainte-Louise qui nous offre le local gratuitement, les profits engendrés par la vente de vêtements seront injectés dans les activités jeunesse (sportives, créatives et culturelles).

À noter que nous sommes aussi également soutenus par la Corporation de Développement communautaire de Montmagny l'Islet (de Fil en Bouton)

Pour poursuivre notre mission et répondre à une demande croissante, nous faisons appel à votre soutien. Nous serions immensément reconnaissants si vous pouviez envisager de nous appuyer en offrant un appui moral à la friperie de la Vieille École.

En échange de votre soutien, nous serions ravis de vous offrir une visibilité dans notre boutique, sur nos réseaux sociaux, ainsi que lors de nos événements communautaires.

Nous vous remercions sincèrement de prendre le temps de considérer cette demande. Ensemble, nous pouvons continuer à faire une différence positive dans notre communauté.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Amélie Jean

Véronique Brillant

Marc-Antoine Gagnon

(Représentant des Loisirs)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Castonguay et unanimement résolu que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Louise offre son appui au projet de Friperie de la Vieille école

2024-09-11

11.7 - ACHAT ABRASIF D'HIVER

CONSIDÉRANT les soumissions demandées pour l'achat et la livraison du sel utilisé pour l'épandage d'hiver;

CONSIDÉRANT la réception par courriel d'une soumission datée du 26 août 2024, de la société Selco Inc., au montant de cent dix-huit dollars et cinquante-deux cents (118.52\$) la tonne, livraison incluse, pour un approximatif de quatre mille six cent vingt-deux dollars et vingt-huit cents (4 622.28\$) avant taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'accepter la soumission de Selco Inc. au montant approximatif de quatre mille six cent vingt-deux dollars et vingt-huit cents (4 622.28\$) avant taxes.

2024-09-12

11.8 - CONCOURS POUR LA PROMOTION D'UN QUESTIONNAIRE SUR LES HABITUDES DE COMPOSTAGE

CONSIDÉRANT un projet d'accompagnement en lien avec le compostage domestique devant débiter cet automne;

CONSIDÉRANT un questionnaire devant être distribué afin de connaître les habitudes de compostages;

CONSIDÉRANT un courriel de Mme Élise Caron, chargée de projet de la Brigade Verte, demandant si la Municipalité accepte d'offrir un prix de deux cent cinquante dollars (250.00\$) comme élément motivateur pour une participation optimale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Denis Boies et unanimement résolu d'accepter la demande de Mme Caron et d'adhérer au concours proposé.

2024-09-13

11.9 - APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024.

ATTENDU QUE 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables.

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les

gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

ATTENDU QUE le CN demande au Conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Dufour et unanimement résolu d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2024.

12 - VARIA

12.1 - BILAN MARCHÉ AUX CAISSONS / 31 JUILLET 2024

Le bilan est déposé pour lecture.

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Marc-Antoine Gagnon s'interroge sur la décision de garder ou démanteler les tours d'éclairage présentes sur le terrain des Loisirs.

Mme Arielle Gagnon invite le maire à participer au concours "Coups de coeur des Maires 2024" en suggérant un livre qu'il a apprécié et qui permettrait à la Bibliothèque Idée-Lire de courir la chance de remporter un chèque cadeau d'une valeur de 500.00\$ à échanger pour l'achat de nouveaux livres.

Les questions et réponses formulées peuvent être visionnées dans leur entièreté via les liens vidéos disponibles sur le site internet de la Municipalité sous la pastille / Procès-verbaux 2024 / CAPSULES VIDÉO - Séance du 3 septembre 2024.

2024-09-14

14 - LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Lizotte et unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20h29.

(signé) Normand Dubé _____
Normand Dubé
Maire

(signé) Caroline Lizotte _____
Caroline Lizotte
Greffière-trésorière adjointe

Je, soussigné, Normand Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

(signé) Normand Dubé _____
Normand Dubé
Maire